

**SAC-260618**

**ANNEXE 1**

**Transcription de la 297<sup>e</sup> séance**

**de la réunion du**

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

**Le 18 juin 2026**

**Disponible sur le portail :**

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

**Transcription préparée par**

**Suzanne Beaulieu  
PRO DOCUMENTS  
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



## 1. Ouverture

**Président d'assemblée :** On m'informe qu'on a atteint le quorum donc nous allons commencer. Je vous souhaite la bienvenue à cette 297<sup>e</sup> séance du Sénat académique de l'Université de Moncton donc je déclare la séance ouverte et nous allons commencer par la reconnaissance des territoires ancestraux.

Avant nos mots, il y avait la rivière, le vent, la mer, un territoire qui portait déjà un héritage, des savoirs transmis autrement à la lumière et au rythme de cette terre et des gens qui l'habitaient. Sur ces terres, nous apprenons, nous partageons et nous bâtissons l'avenir. C'est pourquoi l'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18<sup>e</sup> siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. Ces mots ne sont pas que des mots. À l'Université de Moncton, la réconciliation s'incarne dans des gestes concrets : un plan d'action autochtone mis en œuvre sur les trois campus, des partenariats avec des gens, des communautés et des organismes autochtones, la création d'espaces de dialogue et de partage pour nos personnes étudiantes autochtones, des formations sur les réalités autochtones, l'équité, la diversité et l'inclusion, des initiatives de recherche, d'enseignement et de reconnaissances culturelles menées par et avec des personnes autochtones. Ensembles, nous faisons grandir ces relations. Nous écoutons, nous apprenons, nous agissons parce que sur cette terre avant nos mots, il y avait la rencontre et le partage. Wela'lin, woliwon, merci.

Pour cette réunion, Mehdi Awadi et Janice Comeau se chargeront des scrutins. Les personnes excusées : Hélène Albert, Anne Beinchet, Gabriel Cormier, Jeanne-Mance Cormier, Hesam Esfahani, Éric Labelle Westin-Eastaugh, Madeline Lamboley, Francis LeBlanc, Nathalie Parent, André Roy, Mona-Luiza Ungureanu, Paul Ward et Théo Simard. Nous prendrons une pause vers 10 h 30. Le dîner est prévu pour midi, la pause dîner à peu près 45 minutes si c'est nécessaire et l'heure de clôture est fixée à 14 h.

## 2. Constatation de la régularité de la convocation

**Président d'assemblée :** Ça nous amène au point 2, la constatation de la régularité de la convocation. Madame la secrétaire générale.

**Secrétaire générale :** Bonjour monsieur le président et bonjour tout le monde. La convocation a été envoyée le 15 juin, 2026. L'accès au projet d'ordre du jour et aux documents de la réunion a été donné le même jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, recteur et vice-chancelier, Dr Denis Prud'homme, monsieur le président.

## 3. Vérification du droit de présence

**Président d'assemblée :** Merci. Le point 3, vérification du droit de présence.

**Secrétaire générale :** Alors dans l'ordre du possible, le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

## 4. Correspondance

**Président d'assemblée :** Merci. Le point 4, correspondance, rien à signaler.

**Secrétaire générale :** Rien à signaler, monsieur le président.

## 5. Adoption de l'ordre du jour

**Président d'assemblée :** Parfait. On passe au point 5, l'adoption de l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur l'adoption de l'ordre du jour? J'aurais besoin d'une proposition. Amel Kaouche, j'ai vu la main levée, ça va? Question ou c'est pour proposer l'adoption de l'ordre du jour?

**Kaouche :** C'est juste pour proposer l'adoption.

**Président d'assemblée :** Parfait. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Olivier Clarisse. Questions? C'est un vote à main levée. Je vous rappelle si vous êtes contre, levez la main. Je ne vois aucune main levée donc c'est adopté à l'unanimité.

## 6. Adoption du procès-verbal SAC-260508

**Président d'assemblée :** Le point 6, l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion du Sénat académique. Ce point est reporté à la prochaine réunion, mais entre-temps, la transcription de la réunion peut être consultée sur le site web de l'université.

## 7. Affaires découlant du procès-verbal

**Président d'assemblée :** Le point 7, affaires découlant du procès-verbal, ça également c'est reporté à la prochaine réunion du Sénat.

## **8. Rapport du Comité de la planification**

### **8.1 Modification à la Loi sur l'Université de Moncton**

**Président d'assemblée :** Ça nous amène au point 8, le rapport du Comité de la planification et le point 8.1, modification à la Loi sur l'Université de Moncton. Nous allons commencer par une présentation PowerPoint qui sera faite par la secrétaire générale.

**Secrétaire générale :** Alors bon matin tout le monde. Il me fait plaisir de vous présenter des documents en lien avec le projet de modification de la Loi sur l'Université de Moncton et ceci c'est en suivi du Comité de gouvernance, du Conseil de l'Université, du Comité de la planification du Sénat académique et du Conseil de l'Université qui s'est réuni à Shippagan le 13 juin dernier. Dans votre trousse de documents, vous avez une note que je vous adresse qui est en date du 18 juin et je vais commencer par celle-ci. C'est toujours en vue de ce projet de modification de la Loi et c'est un rappel que nous avons eu plusieurs consultations auprès de divers groupements, auprès des associations professorales une consultation d'une durée de 90 jours, auprès des doyens et des doyennes en lien avec l'équipe de direction une session de travail sur la Loi sur les modifications qui a eu lieu le 7 mai, d'une première lecture au Comité de la planification, d'une première lecture au Sénat académique au 6 mars dernier, d'une première lecture au Conseil de l'Université à la mi-avril, d'une approbation du Comité de gouvernance le 2 juin, d'une approbation au Comité de la planification le 7 juin et d'une approbation au Conseil de l'Université le 13 juin dernier. Dans cette dernière mouture qui a été présentée au Conseil de l'Université, c'est celle que je vais vous présenter ce matin. On a tenté de tenir compte des nombreux commentaires qu'on a reçus. On a pas pu tout retenir, mais on a quand même retenu plusieurs éléments et c'est ce que j'aimerais vous présenter immédiatement avec cette note. Dans la note ce qu'on peut lire c'est qu'au niveau de l'Article 4 qui est probablement l'enjeu le plus important dans cette discussion, c'est l'appréciation d'une approche mixte dans le libellé ce qui veut dire que l'on souhaite reconnaître que les trois campus, Moncton, Edmundston et Shippagan, ont le pouvoir d'offrir des programmes complets de 1<sup>er</sup> cycle alors c'est un libellé qu'on retrouve dans le nouveau projet et dans cette approche mixte-là, on tient à indiquer dans le libellé que les campus d'Edmundston et de Shippagan ont le pouvoir d'offrir des programmes complets de baccalauréat ès arts multidisciplinaires (trois mineures) et le baccalauréat en études individualisées. Ceci serait écrit dans le libellé de la Loi. On apprécie aussi d'avoir une approche mixte en indiquant clairement que les domaines niches des campus d'Edmundston et de Shippagan demeurent inscrits dans la Loi, notamment en foresterie et en zones côtières. On ajoute un libellé à l'Article 4 sur la capacité d'offrir des programmes de 2<sup>e</sup> cycle en foresterie au campus d'Edmundston afin de régulariser l'offre actuelle. On va y revenir dans la présentation PowerPoint. La locution personne étudiante qui apparaissait dans les premières moutures du projet a été retirée à la suite des commentaires reçus au Sénat académique le 6 mars dernier. La locution conditions spécifiques réseau arrêtée par le Sénat académique est retirée du projet de modification et ceci à la suite des commentaires reçus notamment des associations professorales. Le poste de directeur du développement est retiré de l'énumération qui est retrouvée au paragraphe 6(5), ce poste n'existe plus depuis 25 ans. Le poste de directeur général de la bibliothèque remplace le libellé bibliothécaire en chef alors on revient à des pratiques qui devraient être en place depuis longtemps. Réécriture de l'Article 6, paragraphes 7 et 7.1, afin de prévoir que le Sénat académique peut constituer des comités au lieu de lire « les comités ». Aussi le Sénat académique peut déléguer certains de ses pouvoirs plutôt que « de ses pouvoirs », une suggestion qui avait été faite lors du dernier Sénat académique et que l'on a gardé pour la finale. Le préambule proposé contient un énoncé qui indique que l'Université de Moncton est une institution acadienne alors une discussion qui fait suite à la dernière réunion du Comité de la planification. À noter que la féminisation de la Loi demeure une question qui ne nous appartient pas. Alors autant qu'on le souhaite tout partout, à ce moment ici la Loi sur l'interprétation qui est une loi qui appartient à un autre groupement que nous, doit être suivie et dans cette loi c'est bien indiqué que le masculin remporte sur le féminin et que l'écriture d'une loi est au masculin. Voilà disons un sommaire des modifications principales depuis la dernière fois qu'on s'est vu le 6 mars dernier pour discuter de la Loi et permettez-moi de continuer avec la présentation PowerPoint. Dans la présentation, on présente un peu l'historique des travaux, les neuf modifications qui sont proposées, un retour sur les programmes complets, quelques éléments de procédure et la conclusion en terme de recommandations. Lorsqu'on regarde l'historique des travaux, nous avons débuté nos travaux de façon très formelle aux mois de septembre et octobre 2025. Plusieurs réunions de l'équipe de direction, c'était à l'ordre du jour de l'équipe de direction en continu. Une réunion avec le Comité de gouvernance du Conseil de l'Université qui nous a permis d'examiner ceci vraiment avec des juristes qui sont les membres du Comité de gouvernance et la rencontre avec le Ministre de l'éducation postsecondaire, monsieur Jean-Claude d'Amour, qui nous a indiqués qu'il était favorable à ce genre de travail. En novembre et décembre 2025, on a procédé à la rédaction du document cadre que vous avez reçu et on a poursuivi nos réunions avec l'équipe de direction. Ceci nous a menés aux mois de janvier et février où on a lancé les consultations auprès des associations professorales et c'est un exercice d'une durée d'environ 90 jours et aux termes de cette consultation, nous avons reçu des commentaires des trois associations professorales, le tout s'étant terminé le 21 avril. À la suite de ceci, nous avons eu des réunions du Comité exécutif du Conseil de l'Université. Nous avons eu une rencontre des porteurs de projets le 11 février qui était importante en ce sens que vous savez qu'il y a tout un projet de réforme un cadre de diplôme qui est en cours et le souhait c'est vraiment qu'il y ait pas un croisement qui serait, comment dire, inacceptable par rapport aux changements de la Loi et à ce nouveau cadre de diplôme. L'exercice a été fait de réconcilier les deux exercices. En février-mars, on a eu la première lecture le 6 mars au Sénat académique. Nous avons obtenu plusieurs commentaires et nous les avons intégrés en partie dans la nouvelle mouture. Les mois d'avril et juin ont été des mois qui étaient

déterminants pour la suite des choses. Le 11 avril, le Conseil de l'Université s'est penché sur une première lecture. Le Comité de la planification le 15 avril une première lecture, des consultations ont terminé le 21 avril et on a continué au mois de mai avec un comité exécutif le 4 mai, une rencontre de l'équipe de direction avec les doyens et doyennes de la RDD le 7 mai, une équipe de direction le 27 mai en vue de présenter le dossier au Comité de gouvernance le 2 juin qui a fait une recommandation au Conseil, au Comité de la planification le 9 juin qui a fait une recommandation au Sénat et le Conseil de l'Université la semaine dernière le 13 juin qui a eu un vote favorable. Lorsqu'on examine la Loi sur l'Université de Moncton ses sous-titres des sections, on voit qu'elle est composée de neuf catégories et puis ces sections ou catégories sont étendues sur environ six-sept pages. Donc c'est une loi qui est courte, qui est petite, mais ce qu'elle fait c'est qu'elle crée l'Université de Moncton et elle crée ses instances supérieures, le Sénat académique et le Conseil, et elle donne des pouvoirs à ces organismes-là pour assurer les destinées de l'Université de Moncton. Dans la Loi sur l'Université de Moncton, on commence avec un titre qui s'appelle Loi sur l'Université de Moncton suivi de définitions, suivi de maintien à l'existence de l'université, les pouvoirs de l'université en matière d'enseignement, les constituantes, les pouvoirs relatifs au bien, le Conseil des gouverneurs, le Sénat académique abrogation. Ce que vous voyez en rouge, ce sont les catégories qui sont touchées par les modifications qui sont proposées ce matin. L'objet du projet c'est de permettre aux campus d'Edmundston et de Shippagan d'offrir des programmes complets de 1<sup>er</sup> cycle sous réserve de l'approbation du Sénat académique et du Conseil de l'Université, Conseil des gouverneurs et les programmes actuels de 1<sup>er</sup> cycle déjà ciblés dans la Loi sur l'Université de Moncton ainsi qu'apporter d'autres modifications à la Loi. Comme je le disais au départ, permettre aux campus d'Edmundston et de Shippagan d'offrir des programmes complets de 1<sup>er</sup> cycle, je pense que c'est la clé de voute de ce projet-ci. J'y vais avec les neuf modifications et ici sur la fiche, vous voyez que la fiche indique l'élément étudié, la considération et la recommandation. Dans votre document cadre, vous avez le document de la Loi en deux colonnes avec la version actuelle, la version proposée et donc je vous invite à en faire la lecture, mais ici, on glane ensemble les idées principales qui sont écrites dans la Loi. L'élément étudié en premier lieu c'est que l'Université de Moncton est une institution de langue française dont l'historique et l'avenir sont intimement liés à la culture acadienne et à la langue française. Lorsqu'on considère la nouvelle mission de l'Université de Moncton qui a été adoptée en 2022, on prévoit que l'université est acadienne et de langue française. Il y a là-dedans la reconnaissance de la notion historique de l'institution, on reconnaît que l'institution est unique en Acadie. Le projet transversal de la stratégie Cap sur l'avenir prévoit que l'Université de Moncton veut réinventer son réseau pour la pérennité de l'université comme chef de fil en Acadie et dans la francophonie. Alors ce qui est recommandé et ce qu'on retrouve dans la nouvelle mouture de la Loi c'est d'harmoniser le libellé de la mission et celui de la Loi afin de reconnaître officiellement dans le préambule de la Loi l'identité acadienne de l'institution. La deuxième modification qui est proposée alors l'élément étudié fut la Loi identifie les trois constituantes de l'Université de Moncton, soit Moncton, Edmundston et Shippagan. On considère que le regroupement des trois constituantes forme ensemble le réseau de l'université. C'est en 1994 que le terme campus est passé à l'usage pour désigner une constituante. On l'utilise depuis dans toutes les annonces, les affiches, les pancartes sur le site web, etc., pour identifier les campus. Alors ce qu'on recommande ici c'est d'introduire le terme réseau dans le titre de la Section 4 de la Loi pour y lire « réseau et campus ». Au paragraphe 4(1) de la Loi, on indique que le réseau de l'Université de Moncton regroupe trois campus. On remplace le terme « constituante » par le mot « campus » partout où il se trouve dans la Loi alors c'est la deuxième modification qui est recommandée. La troisième modification qui correspond aux pages 4 à 7 du document cadre, alors ici on entre dans la section qu'on identifie comme étant constituante et qui va devenir campus. L'élément étudié, il y en a quelques-uns, essentiellement l'offre de programmes complets, des fois on dit programmes terminaux, mais des programmes complets aux campus d'Edmundston et au campus de Shippagan. Ce qu'on souhaite c'est offrir également le B.A. ès arts multidisciplinaire au campus de Shippagan, assurer l'offre du baccalauréat en études individualisées aux campus d'Edmundston et de Shippagan puis l'offre de programmes de 2<sup>e</sup> cycle en foresterie au campus d'Edmundston. Les considérations qui nous amènent à examiner cela, il faut ancrer ceci vraiment dans notre stratégie Cap sur l'avenir, l'accessibilité à des programmes complets de 1<sup>er</sup> cycle à Edmundston et à Shippagan va renforcer, va se donner des mesures, va se donner des outils pour faire avancer les savoirs et les connaissances dans les régions communautés acadiennes et francophones. Le recrutement sera plus attractif pour les campus d'Edmundston et de Shippagan. De plus, on veut prévoir l'offre du programme de 2<sup>e</sup> cycle en foresterie et science infirmière qu'ils soient vraiment sous la gouverne du campus d'Edmundston. On y voit l'épanouissement des régions acadiennes et francophones. Alors dans les recommandations, on doit procéder à une réécriture de ce qu'on appelle l'alinéas 4(2a) qui indique que le campus de Moncton offre des programmes d'études complets de 1<sup>er</sup> cycle, 2<sup>e</sup> cycle et 3<sup>e</sup> cycle. Ce qu'on fait ici c'est qu'on enlève l'expression qu'elle soit la seule à pouvoir offrir des programmes complets de 1<sup>er</sup> cycle, 2<sup>e</sup> cycle et 3<sup>e</sup> cycle alors c'est vraiment un changement important pour la suite des choses alors Moncton peut offrir des programmes d'études complets 1<sup>er</sup> cycle, 2<sup>e</sup> cycle, 3<sup>e</sup> cycle comme elle le fait maintenant. Ceci entraîne automatiquement un changement à l'alinéas 4(2b) et à l'alinéas 4(2c). Je vais commencer avec 4(2b). Au campus d'Edmundston, on prévoit que le campus d'Edmundston est habilité à offrir des programmes complets de 1<sup>er</sup> cycle toujours sous réserve de l'approbation du Sénat académique et du Conseil ainsi que l'offre du baccalauréat multidisciplinaire trois mineures qui se fait déjà et du baccalauréat d'études individualisées qu'on ajoute ainsi que les programmes en foresterie, agriculture et aménagement du territoire selon les conditions spécifiques arrêtées par le Sénat académique et le Conseil de l'Université. Alors je rappelle que le Sénat académique dans ses attributions est responsable vraiment du volet académique des programmes d'études, le contenu, les conditions d'admission, les conditions de promotion alors que le Conseil de l'Université a plutôt un regard financier sur la viabilité financière de l'offre des programmes. Ensembles, ces deux instances supérieures arrivent à prendre une décision et la meilleure pour l'Université de Moncton. À l'alinéas 4(2c), on sait que le campus de Shippagan est habilité à offrir des programmes complets de 1<sup>er</sup> cycle toujours sous réserve de l'approbation du Sénat académique et du Conseil, de même que les programmes d'études menant au baccalauréat ès arts multidisciplinaire trois mineures et au

baccalauréat d'études individualisées ainsi que des programmes d'études de 1<sup>er</sup> cycle dans les domaines de la gestion des zones côtières et de la gestion de l'information selon les conditions spécifiques arrêtées par le Sénat et le Conseil de l'Université. Alors ce qu'on voit ici c'est vraiment le libellé qui s'apparente à l'approche mixte dont je vous ai présenté au début de la présentation alors il y a cette ouverture à ouvrir des programmes complets, on enlève les barrières dans le sens que le programme complet il a le pouvoir de l'offrir. On identifie des programmes spécifiques que l'on veut être en mesure d'offrir très rapidement le baccalauréat ès arts multi qui est déjà offert, le baccalauréat d'études individualisées qui est déjà offert, on précise ici ces baccs dans le sens que c'est une approche mixte et on identifie également les domaines niches des deux campus qui sont déjà indiqués dans la Loi. 4) On veut prévoir l'ajout de l'alinéas 4(2d) pour qu'il se lise comme suit : le campus d'Edmundston est habilité à offrir des programmes complets en foresterie. Lorsqu'on examine ce qui se passe sur le terrain aujourd'hui, on voit que la gouverne de ce programme est sous les hospices de la Faculté des études supérieures et de la recherche. Toutefois en réalité, énormément de travail est fait à Edmundston par les équipes d'Edmundston. L'École de foresterie étant à Edmundston, toutes les ressources professorales étant à Edmundston, toute la préparation des dossiers étant à Edmundston, on pense qu'il est favorable pour l'opérationnalisation du programme de vraiment prévoir que ce programme est offert au complet en foresterie à Edmundston. C'est la réalité du terrain et il est question ici de régulariser ce qui se fait maintenant. Prochaine acétate, l'élément étudié ici c'est l'appellation du Conseil des gouverneurs. Alors l'appellation du Conseil des gouverneurs est genrée et ne s'arrime plus avec les nouvelles tendances et on a considéré que le Conseil des gouverneurs utilise un nom d'usage depuis le 11 juin, 2022, soit le Conseil de l'Université. Ce choix a été fait à la suite d'un vote tenu au Conseil. La recommandation c'est de remplacer le Conseil des gouverneurs par Conseil de l'Université partout où la locution se trouve dans la Loi. La cinquième modification ici c'est le pouvoir lié à la constitution des comités du Sénat académique. Le Conseil a le droit de constituer des comités du Sénat académique à même les membres du Sénat. L'université souhaite modifier ce pouvoir alors il faut considérer que le Sénat académique a adopté la réforme de ces comités le 29 mai, 2023 et à ce moment souhaitait avoir un bassin plus élargi de membres de la communauté universitaire qui seraient admissibles à siéger au sein des comités du Sénat. Le Conseil de l'Université a adopté à l'unanimité les modifications proposées aux chapitres 1 à 9 des Statuts et Règlements en septembre 2023, et ces modifications portaient sur la membréité des comités et des sous-comités du Sénat académique. Donc la recommandation ici pour y arriver c'est de modifier le paragraphe 6(7.1) afin d'éliminer l'expression « à même ses membres » du libellé et on pourrait écrire « le Conseil de l'Université établit les règlements administratifs qui permettent au Sénat académique de constituer des comités qu'il juge utiles et à qui il peut déléguer certains de ses pouvoirs » et je rappelle que cette écriture-là provient d'une suggestion du Sénat académique le 6 mars dernier. La sixième modification, l'élément étudié c'est le poste de directeur du développement qui apparaît dans le paragraphe 6(5). Ici, le poste de directeur de développement n'existe plus depuis très longtemps, 25 ans, alors c'est tout simplement de retirer le poste de l'énumération à ce paragraphe. La septième modification, l'élément étudié c'est de reconnaître dans la Loi que le recteur et vice-chancelier est le président du Sénat académique. C'est le cas depuis toujours alors dans les Statuts et Règlements, on retrouve ceci au chapitre 80, on prévoit que le recteur et vice-chancelier est président du Sénat académique, mais c'est un peu loin le chapitre 80 dans les Statuts et Règlements et on suggère d'arrimer la Loi et les Statuts et Règlements afin de reconnaître ce rôle important du premier dirigeant de l'Université de Moncton. La huitième modification porte sur l'Article 7 et fait référence à la page 10 de votre document cadre. C'est le nom du poste de bibliothécaire en chef dans la composition du Sénat académique. Le titre du poste a été modifié il y a quelques années afin de reconnaître la variabilité des fonctions du poste alors on propose que l'alinéas 7(1j) se lise comme suit : le directeur général de la bibliothèque membre d'office au Sénat académique. La neuvième modification fait référence à la page 9 du document cadre et l'élément étudié c'est de reconnaître la présence d'office du poste de vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales au sein de la composition du Sénat académique et afin de garder l'équilibre, retirer le poste de directeur général de l'éducation permanente. Alors qu'est-ce qui a été considéré ici c'est lorsqu'on examine la nature des dossiers qui émanent du bureau de la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales notamment des évaluations de programmes, la cadre d'assurance de la qualité, le cadre des diplômes, les politiques linguistiques, les règlements, etc., il est de mise que la ou le titulaire du poste puisse présenter les dossiers et en même temps prendre part aux délibérations lors de la réunion du Sénat académique. À ce moment ici, Mme Dawes occupe le poste. Mme Dawes est une personne qui est invitée, une invitée permanente au Sénat académique. Elle présente des dossiers, mais elle a pas de droit de vote et n'a pas de voix pour débattre alors c'est une voix qu'on aimerait lui donner. Considérant que le poste de directeur général de l'éducation permanente a évolué en un rôle qui est beaucoup plus lié à la gestion et à l'administration, on propose de le retirer de la composition du Sénat. Toutefois en retirant cette position-là au sein du Sénat, on souhaite quand même reconnaître à Mme Lynne LeBlanc comme invitée permanente au Sénat académique. Elle aura droit de parole, elle a le droit de recevoir la documentation, elle a droit de donner son opinion, elle a droit de répondre à des questions, mais elle ne votera pas. Alors on garde l'équilibre au niveau de la composition des membres du Sénat avec un ajustement. Un retour sur les programmes complets qui est probablement la question centrale de ce projet ici, pourquoi on souhaite ouvrir ou permettre à Shippagan et à Edmundston d'offrir des programmes complets de 1<sup>er</sup> cycle, on y voit une stratégie de croissance pour les campus, on y voit une plus grande attractivité, on y voit une facilité dans le recrutement des étudiants et des étudiantes, on y voit un développement stratégique et un épanouissement des campus, on y voit une vitalité financière des campus, on y voit une meilleure employabilité dans les régions alors on pense que ce sont des outils, des mesures que l'université se donne pour offrir une meilleure carte de programmes à nos étudiants et étudiantes qui sont dans des communautés francophones et acadiennes dans le nord de la province. Ce sont les motifs qui sous-tendent la recommandation 4. Des éléments de procédure, le processus il s'étale depuis un certain temps toujours dans le but de faire faire une adoption par l'Assemblée Législative du Nouveau-Brunswick au cours de la session d'automne 2026. Je rappelle que le Comité de gouvernance s'est réuni le 2 juin, 2026 et le vote était favorable

unanime. Il y a eu un vote au Comité de la planification le 9 juin, 2026, un vote favorable à la majorité, un vote au Conseil de l'Université le 13 juin, 2026. Le vote doit être un vote de deux-tiers des voix, le vote était favorable à l'unanimité. Le Sénat académique se réunit aujourd'hui, il doit avoir un vote de deux-tiers des voix pour poursuivre avec le projet et notamment s'il y a des changements en terme de recommandations et d'adoption de propositions, le Conseil de l'Université se réserve le droit de revenir en réunion pour examiner la recommandation du Sénat. Il y en a encore plusieurs étapes, la prochaine étape serait l'Assemblée Législative à l'automne avec un vote à la majorité à l'Assemblée Législative. Alors monsieur le président, voilà l'ensemble de la présentation. La recommandation qui sera sur la table est la suivante : que le Sénat académique adopte les modifications proposées au préambule de la Loi à l'Article 6, l'Article 7, l'Article 8 et l'Article 9 et ses paragraphes et alinéas, le sous-titre de l'Article 6 à la numérotation de l'Article 7 ainsi qu'à la création de l'alinéa 4(2d) de la Loi sur l'Université de Moncton. Alors voilà monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup madame la secrétaire générale. Pour le reste de la discussion, je vais céder la parole au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

**VRER :** Merci monsieur le président. J'aimerais proposer que le Sénat se transforme en session plénière.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci. Est-ce que c'est appuyé? Désolé, on va mettre la proposition sur la table avant de passer à un comité plénier et on y reviendra monsieur le vice-recteur. La proposition qu'on avait sous les yeux.

**Recteur et vice-chancelier :** Monsieur le président, j'en fais la recommandation.

**Président d'assemblée :** Parfait. C'est appuyé. On parle de la résolution, c'est appuyé par Mathieu Lang. Je vais céder la parole maintenant au vice-recteur et désolé pour la confusion.

**VRER :** Merci monsieur le président. J'aimerais que le Sénat se transforme en session plénière.

**Président d'assemblée :** Parfait. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Olivier Clarisse. Si vous êtes contre la transformation de la réunion du Sénat en comité plénier, levez la main. 30 minutes. Je ne vois rien donc c'est adopté à l'unanimité. Avant de lancer la discussion, nous allons donner quelques minutes à Mehdi Awadi pour qu'il cesse la webdiffusion et l'audio. Je vais demander qu'on affiche à l'écran la proposition qui a été appuyée, mais je voudrais qu'on l'affiche à l'écran. Vous l'avez et je peux la relire : que le Sénat académique adopte les modifications proposées au préambule de la Loi aux articles que vous avez sous les yeux, au sous-titre de l'Article 6, à la numérotation de l'Article 7 ainsi qu'à la création de l'alinéa 4(2b) de la Loi sur l'Université de Moncton et ça avait été appuyé. Est-ce qu'il y a des questions sur ce qui est proposé?

**Recteur et vice-chancelier :** Merci monsieur le président. Je voulais juste encore une fois réitérer ce qui a déjà été mentionné en plénière. Je pense que cette recommandation est le fruit de plusieurs discussions et travail d'équipe de toutes les instances et l'objectif est effectivement de remplir une partie de notre mission, c'est-à-dire augmenter l'accessibilité au niveau des études postsecondaires dépendamment où on se situe au niveau de la province et je pense que ces modifications-là vont dans cette direction-là. Également notre deuxième mission c'est d'être la référence en ce qui concerne le développement de nos communautés, particulièrement de nos communautés francophones et encore une fois, le fait de former sur place aura un impact positif pour la rétention de nos gradués comme ils le font depuis 63 ans, on continue à contribuer au développement économique, social et culturel de nos régions donc je vous encourage à supporter ce projet fortement. Merci.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup monsieur le recteur. Je vais demander à Mehdi de vous envoyer par Teams le formulaire Forms pour que vous puissiez voter. Nous avons le résultat du vote et c'est 27 pour et 0 contre donc c'est adopté à l'unanimité. Bravo.

**Recteur et vice-chancelier :** Si vous permettez monsieur le président, j'aimerais en profiter pour faire quelques remerciements, entre autres l'équipe de direction, les membres du Sénat académique de même que l'équipe du rectorat pour le travail minutieux, également les collègues du Comité de la planification, du Comité de la gouvernance, les doyens et doyennes, les associations professorales, les associations étudiantes également qui ont contribué et également la chancière et présidente du Conseil de l'Université puis à tous les gens qui ont aussi envoyé des courriels lors de la période de consultation qui ont contribué à améliorer encore une fois le libellé. Je pense que le fait d'avoir deux recommandations unanimes va sûrement inciter ou favoriser, je l'espère, l'option ministérielle qui était peut-être une réticence peut-être par rapport au gouvernement de penser qu'il y avait pas unanimité au sein des membres de l'université. Merci.

**Président d'assemblée :** Madame la secrétaire générale.

**Secrétaire générale :** À mon tour, j'aimerais remercier le recteur et vice-chancelier pour avoir été à la tête de ce projet ici qu'il a cru dedans, je dirais même au mois de juin l'an dernier et qui nous a permis de travailler de façon très disciplinée par rapport à ce projet ici. Alors merci monsieur le recteur, c'est vraiment du leadership. Merci.

## **9. Rapport du Comité des règlements**

### **9.1 Modification au règlement 3, conditions d'admission (1<sup>er</sup> cycle)**

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Parfait donc on continue. Ça nous amène au point 9, le rapport du Comité des règlements et on va commencer par le point 9.1, modification au règlement 3, conditions d'admission au 1<sup>er</sup> cycle et pour ça, je vais céder la parole à madame la registraire, Stéphanie Wheaton.

**Registraire :** Merci monsieur le président. Pour la première modification des règlements qu'on vous propose aujourd'hui, on a fait un retour au règlement 3 sur les conditions d'admission au 1<sup>er</sup> cycle qui avaient été vues et en grande partie approuvées au Sénat du mois d'avril. Séance tenante, on avait proposé une réécriture de l'Article 3.5 portant sur l'admission pour les personnes non-canadiennes. La proposition qui est devant vous reflète la nature des modifications demandées puis on en a profité pour aussi revoir l'écriture du 3.4 pour les personnes provenant du Québec. Donc essentiellement, le changement qui est proposé ici c'est de ne pas se focaliser sur la provenance de la candidature, mais bien les études qui ont été effectuées et le régime d'études effectué au Québec ou à l'international sans regarder nécessairement la citoyenneté de la personne candidate. Dans le document qui vous est proposé, on fait un rappel qu'aujourd'hui on ne propose pas l'adoption du 3.8.1 qui avait été vu qui était un règlement qui allait apporter des précisions sur les conditions d'admission aux majeures et mineures dans un contexte de la réforme du cadre des diplômes donc c'est un élément qui demeure reporté à une date ultérieure et qui sera revu en même temps que l'adoption du cadre ou suite à l'adoption du nouveau cadre au cours de la prochaine année. Il y a également un réalignement des alinéas en conséquence du fait que le 3.8.1 n'est pas adopté en ce moment.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci beaucoup madame la registraire. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 3 qui porte sur les conditions d'admission au 1<sup>er</sup> cycle.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Sylvie Morin. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Si oui, levez la main. Je ne vois rien donc vous allez recevoir par Teams le formulaire qui vous permettra de voter. On a le résultat du vote et c'est 27 pour et 0 contre donc c'est adopté à l'unanimité.

## 9.2 Modifications au règlement 8.6.5.1 Période des examens

**Président d'assemblée :** On va donc passer au 9.2, modifications au règlement 8.6.5.1 période des examens. Madame la registraire.

**Registraire :** Merci. Vous vous souviendrez que plus tôt cette année, nous avons adopté des modifications à la politique sur la préparation du calendrier universitaire et un des éléments qui était contenu dans cette révision de la politique c'était de revoir l'organisation des dates pour les sessions d'examens finaux. Jusqu'à maintenant, nous avons une logique où les dates des examens finaux étaient fixes peu importe la façon dont le calendrier s'organisait donc on s'est éloigné de cette approche-là des dates fixes et puis la proposition qu'on met devant vous aujourd'hui au règlement c'est tout simplement pour aligner le règlement avec la politique donc on enlève les précisions des dates d'examens.

**Président d'assemblée :** Parfait. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 8.6.5.1 période d'examens.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup, c'est appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Je ne vois rien donc vous allez recevoir sous peu le formulaire de vote. On a 28 pour et 0 contre, c'est adopté à l'unanimité.

## 9.3 Modifications au règlement 8.6.6.1 Absence motivée

**Président d'assemblée :** On passe au point 9.3, modifications au règlement 8.6.6.1 absence motivée. Madame la registraire.

**Registraire :** Merci. Vous vous souviendrez que l'année dernière, le Sénat a approuvé une modification en profondeur au règlement 8.6 portant sur l'évaluation des apprentissages. Essentiellement, on avait étoffé ce règlement de façon importante et puis l'article qui est revu aujourd'hui c'est l'article qui porte sur les absences motivées lors des évaluations et puis c'est surtout les évaluations lors de la session. Ce règlement-là, l'esprit du règlement qui incluait la provision que les personnes étudiantes puissent s'absenter pour une période de trois jours était d'offrir de la flexibilité aux personnes étudiantes et puis dans le contexte de cette absence de trois jours, on demandait quand même que les personnes étudiantes remplissent un formulaire pour signaler leur demande ou leur indication de s'absenter et aussi pour permettre un certain contrôle pour s'assurer que la personne étudiante puisse seulement s'absenter une fois pendant la session pour une période déterminée de trois jours sans avoir à présenter de documents justificatifs. L'esprit en était un d'ouverture et d'offrir plus de flexibilité, mais c'est quand même un règlement qui a été très complexe à gérer et qui a suscité des effets pervers si vous voulez dans l'application. C'est un règlement qui a été discuté je pense à toutes les réunions du Comité des règlements qui ont eu lieu cette année donc on est revenu sur le sujet sept ou huit fois au moins. On a

essayé de tourner la question de tous bords tous côtés donc la modification qu'on propose aujourd'hui c'est quand même dans l'esprit de conserver la flexibilité de s'entendre qu'il peut toujours y avoir des raisons pourquoi les personnes doivent s'absenter lors d'une évaluation, mais ici, on retire l'obligation de remplir un formulaire pour signaler cette demande et puis on ouvre la porte à ce que les membres du corps professoral puissent quand même demander une pièce justificative lorsqu'ils jugent que c'est nécessaire sans l'obliger dans tous les cas. On veut pas revenir à la logique où toutes les absences nécessitent une pièce justificative, mais on garde quand même cette possibilité dans les cas où on juge que c'est pertinent.

**Président d'assemblée :** Très bien, merci beaucoup. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 8.6.6.1 absence motivée.

**Président d'assemblée :** Merci. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Jacques Richard, parfait. Est-ce qu'il y a des questions ou des discussions sur la modification qui est proposée? Olivier Clarisse.

**Clarisse :** Merci monsieur le président. Je pense que c'est des changements qui vont dans le bon sens, ça laissera plus de flexibilité à tous et chacun en respectant les \_\_\_\_ de la vie de nos personnes étudiantes. Juste peut-être une question ou une recommandation peut-être à l'amiable. Quand je lis le paragraphe du règlement 8.6.6.1 absence motivée, la fin du premier paragraphe ça nous dit la \_\_\_\_ personne étudiante maladie, accident, décès d'une **prof** ou d'un **prof** \_\_\_\_ et ensuite on va sur \_\_\_\_ et ensuite on va sur au besoin les personnes responsables du cours peut demander des pièces justificatives. Je pense que ça serait plus logique d'inverser les deux paragraphes de dire d'un bord que la personne responsable du cours pourrait demander une pièce justificative et ensuite on irait dans le détail des absences qui sont possibles. C'est vraiment quelque chose de mineur, je suis dans la logique des choses quoi.

**Président d'assemblée :** Ce qui me paraît logique, je pense qu'on pourrait faire cette petite modification-là à l'amiable s'il n'y a pas d'objection. Parfait, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions? Si oui, levez la main. Micheline Gleixner.

**Gleixner :** Merci monsieur le président. J'ai une question ou plutôt une recommandation qui peut être faite à l'amiable également. C'est la phrase qui commence avec « au besoin ». Je me demande pourquoi les mots « au besoin » sont nécessaires lorsqu'on dit très clairement que la personne responsable du cours peut donc signifier que c'est optionnel, c'est pas obligatoire. Ma préoccupation c'est si on dit « au besoin », ça pourrait exiger que le professeur doit justifier sa demande pour des pièces justificatives tandis que je pense que l'objectif c'est à la discrétion du professeur et donc « au besoin » est redondant, sinon on pourrait créer des complications.

**Président d'assemblée :** Je pense que ça avait été ajouté pour un effet d'insistance, mais on pourrait très bien le retirer à l'amiable sans problème. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? S'il y en a pas, nous allons passer au vote et vous allez recevoir le formulaire par Teams. Le résultat du vote est 27 pour et 1 contre, c'est adopté à la majorité des voix.

## **10. Rapport du Comité des programmes de 1<sup>er</sup> cycle**

### **10.1 Modifications au baccalauréat en gestion de l'information (régime régulier)**

**Président d'assemblée :** On passe au point 10, le rapport du Comité des programmes de 1<sup>er</sup> cycle et le point 10.1, les modifications au baccalauréat en gestion de l'information régime régulier et je cède la parole au vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. Le projet que nous avons devant nous ce matin c'est le résultat du processus d'assurance qualité donc les modifications proposées découlent de ce processus-là. Comme vous avez pu le constater dans la lettre de la doyenne des études, c'est un projet qui s'est avancé, je pourrais dire ça dans ce sens-là, en trois phases donc il y a un certain nombre de modifications qui avaient déjà été adoptées il y a quelques années en 2022-2023 adopté par les instances. Ensuite ce qui est devant nous aujourd'hui, il y a trois phases comme je l'ai mentionné. La deuxième phase c'est toute la question des résultats d'apprentissage que ce soit les résultats d'apprentissage généraux et par programme. Ça ça été adopté par le Comité des programmes. Les descriptifs de cours également ont été mis à jour puis la troisième phase consiste essentiellement à l'actualisation du programme. Si vous avez pris connaissance des documents, vous avez certainement constaté qu'il y a vraiment une transformation qui s'est faite au niveau du programme vers tout ce qui est numérique donc on a vraiment mis à jour actualiser le programme pour les questions d'actualité que ça soit l'intelligence artificielle, les bases de données et ainsi de suite. Le CPR a adopté évidemment sous réserve de l'adoption du Sénat, mais le CPR a adopté les changements effectués à la banque de cours donc la création d'un certain nombre de cours et l'abolition de d'autres. Essentiellement, c'est ça monsieur le président. À moins qu'il y ait des questions, je formulerais la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au baccalauréat en gestion de l'information régime régulier.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. C'est appuyé par Mireille Demers. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires sur les modifications proposées au bacc en gestion de l'information? Je ne vois rien donc on va lancer le vote. Le résultat est 26 pour et 0 contre, adopté à l'unanimité.

## 10.2 Résolutions transmises pour information

**Président d'assemblée :** Le point 10.2, ce sont les résolutions transmises pour information. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. Vous avez entre vos mains le résultat des travaux du Comité des programmes. Essentiellement, on touche la création, l'abolition ou modification de cours notamment liée au point que nous venons de toucher.

**Président d'assemblée :** Très bien. Est-ce qu'il y a des questions sur les résolutions transmises pour information? Je ne vois rien donc on va continuer. Merci.

## 11. Rapport du Comité des programmes de cycles supérieurs

### 11.1 Modifications à la maîtrise ès arts (travail social)

#### 11.1.1 Modification au nombre de crédits associés à la thèse

#### 11.1.2 Modification au nombre total de crédits du programme

**Président d'assemblée :** Le point 11, le rapport du Comité des programmes de cycles supérieurs et le point 11.1, les modifications à la maîtrise ès arts en travail social donc il y a le point 11.1.1 et le 11.1.2. En fait, ça va faire l'objet d'une seule proposition donc on parle de la modification du nombre de crédits associés à la thèse et du nombre total de crédits au programme. Je vais céder la parole au vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. Essentiellement ici peut-être juste pour résumer. Le programme actuel on parle de la maîtrise ès arts en travail social donc c'est un programme avec thèse. Le programme actuel est de 33 crédits qui comprend une thèse de 15 crédits. Le programme est typiquement offert sur deux ans. Vous vous souviendrez peut-être qu'il y a peut-être deux ans ou il y a quelques années, nous avons adopté le programme de maîtrise professionnelle en travail social. Dans ce cas-là, c'est une maîtrise de 36 crédits qui peut se faire dans typiquement juste au-dessus d'une année. Il y a comme un manque de cohérence ici dans le sens qu'un programme de 33 crédits prend plus de temps qu'un programme de 36 crédits. L'idée ici c'est de ramener le programme recherche avec ce qui se fait dans d'autres programmes au niveau de la maîtrise à l'Université de Moncton. L'idée ici c'est de faire passer la thèse de 15 crédits à 24 crédits donc on augmenterait le nombre de crédits à la thèse de 9 crédits qui ferait en sorte que le programme passerait de 33 à 42 crédits. Ceci est beaucoup plus enligné avec ce qui se fait dans d'autres programmes, typiquement les programmes de maîtrise les thèses peuvent varier entre 24 et 30 crédits donc on se retrouve dans les normes. Pour faire ça, on doit créer un nouveau cours de thèse pour refléter l'augmentation du nombre de crédits et abolir l'ancien donc essentiellement le TSOC6723 est remplacé par le TSOC6724. Voilà monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au nombre de crédits associés à la thèse du programme de M.A. en travail social et par conséquent, les modifications au nombre total de crédits du programme.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup et c'est appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions? Aucune question donc on va lancer le vote. Le résultat est 27 pour et 0 contre, c'est adopté à l'unanimité.

## 11.2 Résolutions transmises pour information

**Président d'assemblée :** Il reste le point 11.2, les résolutions transmises pour information. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. Ici c'est comme d'habitude, on traite surtout la création, abolition et modification de cours. Peut-être juste pour votre information également, le CPS a étudié et a adopté les nouveaux résultats d'apprentissage généraux des cours offerts aux cycles supérieurs par la Faculté des sciences.

**Président d'assemblée :** Parfait. Est-ce qu'il y a des questions? Je ne vois aucune question. Il est à peu près 10 h 30, je propose qu'on prenne une petite pause d'à peu près 15 minutes et qu'on recommence à à peu près 10 h 43 pour être précis. Donc une petite pause de 15 minutes. Merci.

## PAUSE

## 12. Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques

**Président d'assemblée :** Nous sommes au point 12, le rapport du Comité de sélection des grades honorifiques et je me tourne vers le vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. J'aimerais proposer que le Sénat se transforme en huit clos.

**Président d'assemblée :** Parfait. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Vicky Therrien donc nous allons donner au technicien quelques minutes pour qu'il cesse la webdiffusion et l'audio. Est-ce qu'il y a des contres? Pardon, j'ai tenu pour acquis que tout le monde était d'accord.

**13. Rapport du Bureau de direction du Sénat académique**

**Président d'assemblée :** Pour le point 13, nous aurons une invitée, Sophie LeBlanc-Roy qui est en route.

**14. Nominations au Bureau de direction du SAC et au Comité de sélection des grades honorifiques****14.1 Bureau de direction du Sénat académique – membre du corps professoral UMCE**

**Président d'assemblée :** Entre-temps, je propose qu'on passe au point 14, nominations au Bureau de direction du Sénat académique et au Comité de sélection des grades. Et le point 14.1 pour le Bureau de direction du Sénat académique donc membre du corps professoral de l'UMCE. Nous avons jusqu'à maintenant Lacina Coulibaly et si je comprends bien, M. Coulibaly souhaite continuer. Est-ce que vous pourriez confirmer, M. Coulibaly?

**Coulibaly :** Oui, je confirme mon intérêt.

**Président d'assemblée :** Parfait. Je vais poser la question trois fois, est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Une troisième fois, est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Félicitations M. Coulibaly, vous êtes élu sans opposition.

**14.2 Comité de sélection des grades honorifiques – membre du corps professoral UMCS**

**Président d'assemblée :** On va passer au point 14.2, le Comité de sélection des grades honorifiques – membre du corps professoral UMCS. Nous avons jusqu'à maintenant Monique Levesque qui a terminé son mandat et nous devons élire un membre du corps professoral de l'UMCS. À ce stade ici, je voudrais savoir s'il y a des personnes qui proposent leur candidature ou qui souhaitent proposer la candidature de quelqu'un. Claudine Auger, vous proposez votre candidature?

**Auger :** Non.

**Président d'assemblée :** Non, d'accord. Je voulais vérifier.

**Auger :** Nous sommes deux à Shippagan donc c'est Mona-Luiza Ungureanu ou moi-même. J'ai essayé de la rejoindre dans les derniers jours et j'ai pas eu de réponse. En fait, je la propose, mais si elle refuse est-ce que je peux me proposer?

**Président d'assemblée :** Vous pouvez faire la proposition sous réserve évidemment qu'elle accepte et on pourra faire les vérifications par la suite. Donc oui, on pourrait accepter ça, mais je vais quand même poser la question trois fois même s'il y a peu de chance qu'il y ait une autre proposition ou nomination. Donc une deuxième fois, est-ce qu'il y a d'autres personnes qui sont intéressées? Et j'y vais tout de suite une troisième fois. Mathieu Lang, ça vous intéresse? Je plaisante.

**Lang :** Est-ce que c'est une erreur dans le document que ça met Monique Levesque qui représentait Shippagan?

**Président d'assemblée :** Je vais laisser la secrétaire générale réponde à cette question.

**Secrétaire générale :** Alors suite à la réforme des comités en 2023, on a respecté les mandats des uns et des autres et c'est un peu ça la situation. Monique Levesque finalement elle a un poste de professeure, on l'a glissé là puis Mireille Demers a pris le rôle en tant que doyenne donc il y a avait une représentante à Shippagan. Là ça corrige vraiment officiellement. C'est ça l'explication.

**Lang :** Merci.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci pour cette précision donc c'était confirmé. Je rappelle que Claudine Auger qui a proposé la candidature de Mona-Luiza Ungureanu évidemment sous réserve qu'elle accepte donc si c'est le cas, elle sera nommée à ce comité. Merci beaucoup.

**13.1 Révision du fonctionnement du Sous-comité de la réussite et de l'expérience étudiantes (SCREÉ)**

**Président d'assemblée :** Nous allons revenir au point 13.1, la révision du fonctionnement du Sous-comité de la réussite et de l'expérience étudiante (SCREÉ) et nous avons avec nous Sophie LeBlanc-Roy qui va nous faire une petite présentation d'une dizaine minutes sur les enjeux qui se posent.

**LeBlanc-Roy :** Merci beaucoup. Je vous présente ceci à titre de présidente du Sous-comité de la réussite et de l'expérience étudiante. C'est une instance officielle du Sénat académique qui relève du Comité d'assurance de la qualité qui a comme mandat de vraiment faire l'analyse des données institutionnelles en évaluant les données des programmes et services puis en les comparant au cadre institutionnel des données. Ça facilite le travail pour les unités en terme de processus d'auto-évaluation puis ça permet également d'effectuer des recommandations pour améliorer la présentation des données puis également les référentiels par le Bureau de la recherche institutionnelle. C'est un peu ça qui est le mandat comme tel du comité. La raison que je suis là

c'est vraiment pour présenter des défis que le comité a rencontré au cours des trois dernières années depuis sa création. Je vais vous parler également des solutions que nous avons apportées pour surmonter certains défis puis également vous parler du bilan et des réussites du sous-comité. L'objectif de ma présentation n'est certainement pas de redouter le mandat ou le fonctionnement ou la raison d'être du sous-comité, vous allez voir qu'il y a des raisons de le maintenir, mais c'est juste peut-être de revoir son fonctionnement. Au cours des dernières années, le SCREÉ a soumis 36 rapports d'analyse d'évaluation de programmes et cinq rapports d'évaluation de services. Il y a eu une recommandation au Comité d'assurance de la qualité pour ce qui relevait de l'appréciation étudiante de l'enseignement puis huit recommandations au Bureau de la recherche institutionnelle qui étaient vraiment ciblées pour l'amélioration de la préparation des données, la présentation des données puis du référentiel institutionnel. Comme vous pouvez voir, il a quand même eu beaucoup de travail effectué par le comité. Les défis qui ont été rencontrés surtout ça relève le niveau de préparation et d'engagement des membres étant donné surtout la lourdeur des travaux en amont aux réunions. C'est pas un comité qui demandait trop de réunions, c'était environ cinq par année, mais le travail de préparation qui est demandé était énormément important ce qui voulait dire que les membres qui maîtrisaient à l'avance les données soit qu'ils étaient déjà impliqués dans l'évaluation de programmes, avaient vraiment un travail, une tâche facilitée tandis que des membres qui connaissaient pas du tout ces données-là se sentaient un peu dépassés par le travail à être effectué. On a vu un désengagement puis un découragement des membres. Le désengagement vient pas nécessairement du fait que les gens ne voulaient pas être là, c'est juste que je pense que les gens se sentaient juste dépassés par la charge puis par la préparation qui était exigée donc ça entraîné plusieurs frustrations qui ont été ouvertement exprimées par les membres durant les réunions au niveau des iniquités en terme de préparation qui étaient demandées, mais également en terme de temps de travail qui était exigé en-dehors des réunions. Pour cette raison-là, il y a eu l'absence du quorum à plusieurs rencontres puis une gestion qui était énormément exhaustive pour qu'on puisse avoir le quorum à plusieurs réunions donc gestion des absences, gestion des demandes de désistement des membres, gestion des renouvellements. Il y a eu plusieurs sièges vacants également. Il y a eu un processus où est-ce que de nommer des membres ça prenait du temps donc pour plusieurs rencontres en début d'année, on avait des sièges vacants puis par le temps que le nouveau membre arrivait, on était en plein milieu des travaux qui faisait en sorte que ça ajoutait à la lourdeur. Ensuite ça faisait en sorte que l'approbation des rapports était difficile, si on avait pas le quorum, on pouvait pas approuver les rapports donc ça demandait une gestion et une logistique d'approbation par courriel puis ça ça voulait dire qu'on était quelques membres seulement à se réserver du temps en-dehors des réunions pour préparer les rapports pour qu'ils soient circulés aux membres. Les solutions, à travers des trois ans on s'est pas juste assis là à ne rien faire, on a quand même mis des choses en place, on a tenté de mettre des choses en place donc au cours de la première année, on a essayé de répartir les membres dans des petits groupes pour faciliter vraiment la tâche pour qu'il y ait moins de données à analyser, mais qu'est-ce qu'on a remarqué c'est si jamais que t'avais une personne qui s'y connaissait beaucoup plus dans un petit groupe, le travail ou le rapport était de qualité supérieure qu'un petit groupe qui s'y connaissait moins donc il y avait vraiment une différence significative dans la remise des rapports puis ça demandait encore plus d'ouvrage par la suite pour réviser ces rapports-là donc ça n'a pas nécessairement eu le résultat qui était souhaité. Ensuite lors de sa réunion du 8 mai, 2024, comme vous pouvez voir ça fait un certain temps que les membres en parlent, on a parlé ouvertement lors de la réunion des défis puis on a eu quelques rencontres avec la présidente du Comité d'assurance de la qualité pour voir comment on pouvait s'y prendre peut-être pour rassurer les membres. Il y a eu plusieurs courriels effectués auprès de membres pour encourager leur participation au comité pour les rassurer que la participation était vraiment appréciée, etc. puis ensuite, on a amélioré les gabarits des rapports qu'on utilisait, les modèles, pour que les membres puissent un peu mieux s'organiser dans les tâches à effectuer. Au cours de l'année suivante quand on a amélioré les rapports, qu'est-ce qu'on voyait quand on faisait l'envoi par courriel c'est qu'on recevait aucune rétroaction. On avait dit que aucune rétroaction voulait dire que les rapports étaient approuvés, mais jamais recevoir même pas une rétroaction, ça fait en sorte qu'on doute qu'est-ce que les 17 membres ont à apporter au comité quand on entend même pas une voix autre que les quelques personnes qui avaient travaillé sur les rapports. Durant la dernière année avec le travail que le sous-comité faisait, on a quand même amélioré significativement la présentation des données dans l'organisation puis aussi le référentiel institutionnel donc ça ça facilité énormément puis on a également vu que l'expertise de certains membres a quand même évolué qui était très positif par rapport au travail effectué, mais les gens qui n'avaient pas nécessairement mis le temps pour connaître le fonctionnement restaient vraiment désengagés puis probablement découragés donc ça pas nécessairement eu l'effet souhaité puis des mécontentements des membres ont encore une fois été exprimés. Ça fait les solutions proposées lors de la dernière réunion du comité le 13 mai, 2026, il y a eu une recommandation qui a été adoptée par les membres où est-ce qu'on a suggéré que attendu qu'il était difficile d'atteindre le quorum lors des réunions, qu'il était difficile d'avoir une bonne participation des membres lors du comité en raison de la documentation à être analysée puis la préparation à effectuer en amont des réunions puis étant donné aussi que la contribution du comité est certainement déterminante puis justifie pleinement la poursuite de ses activités, les membres recommandent que son mode de fonctionnement et que sa composition soient revus. On est pas du tout, comme j'ai mentionné au début, en train de questionner le mandat, on est vraiment en train de questionner son mode de fonctionnement puis la composition du comité. On a suggéré que peut-être qu'un groupe de travail permanent qui relèverait encore du Comité d'assurance de la qualité serait peut-être un peu plus efficace et efficient d'un point de vue que le groupe de travail au lieu d'avoir des réunions structurées pourrait se réserver par exemple à deux ou trois fois pendant l'année une période de travail intensive où est-ce que les travaux pourraient être effectués puis on améliorerait vraiment l'efficacité des membres. En plus de ça avec un groupe de travail, ça nous permettrait d'avoir des membres invités puis pas seulement des membres nommés ou d'office. Cela nous permettrait d'inviter des membres selon la spécialité des données ou la nature des données à être évaluées. Quand on évalue par exemple pour un certain programme, au lieu d'avoir quelqu'un d'un vice-décanat de façon générale qui va

beaucoup s'y connaître pour ses propres données ou les données de sa faculté, mais très peu pour peut-être une autre faculté, on pourrait vraiment inviter selon les données qu'on est en train d'évaluer donc ça permettrait vraiment d'optimiser les travaux du comité, répondre à la raison d'être puis surtout éviter les ressources qui sont mises en place pour faire des travaux quand ça va mener nulle part. Le dossier a été apporté pour recommandation au Bureau du Sénat académique à sa réunion de lundi dernier puis il y a eu des recommandations effectuées je pense que vous trouvez dans la documentation que vous avez devant vous. C'est un peu ça que j'avais à vous présenter puis je suis disponible pour des questions s'il y en a ou des commentaires.

**Président d'assemblée :** Excellent, merci beaucoup pour cette présentation et ces précisions-là. Est-ce qu'il y a des questions? Si oui, levez la main. Sylvie Morin, on vous écoute.

**Morin :** Premièrement, je trouve intéressant le cheminement puis toutes les différentes modifications que vous avez apportées pour améliorer le fonctionnement du comité. J'aime la proposition du groupe de travail pour l'efficacité. Ma seule crainte c'est le fait que dans la composition proposée du comité, il n'y a aucune représentation des campus d'Edmundston ou de Shippagan. Même s'il y a des personnes dans le comité qui ont un rôle puis quand même un regard puis un réflexe réseau, je pense que parfois il peut y avoir des éléments ou des spécificités au niveau des ressources au niveau des réalités du fonctionnement au sein du campus d'Edmundston ou de Shippagan qui pourraient échapper cette personne autour de la table qui baigne dans cet environnement-là. Quand on regarde, il y a des personnes que c'est fixe, il y a des personnes où on dit on va nommer quelqu'un donc le vice-doyen va nécessairement venir aussi du campus de Moncton compte tenu qu'il n'y a pas de vice-décanat dans les campus, sinon, il reste l'étudiant. Conseil académique, encore là il y a des éléments qui sont à développer dans le projet, le poste est peut-être plus structuré déjà au campus de Moncton. Je me demandais s'il y avait une ouverture ou une possibilité peut-être à identifier une personne au moins soit qui pourrait être en alternance soit du campus de Shippagan ou du campus d'Edmundston pour participer aux travaux du groupe de travail. Peut-être que les personnes qui ont été identifiées là compte tenu que c'était des nouveaux comités sont peut-être pas les meilleures personnes dans leurs tâches ou leurs fonctions pour avoir une bonne compréhension des données qui y sont traitées donc peut-être qu'il pourrait y avoir une discussion avec les membres du comité avec Sophie, avec Stéphanie, Jérémie pour voir quel type de poste serait la meilleure personne pour contribuer à la réflexion puis aux travaux du groupe de travail.

**LeBlanc-Roy :** Merci pour ce commentaire-là Sylvie. Je suis d'accord avec cet élément-là. Pour être honnête étant donné les postes vacants, il y a eu des campus qui ont pas du tout été représentés au sous-comité pendant des années complètes étant donné que c'était vraiment difficile de recruter des gens dans les postes qui étaient vacants. C'est un autre des défis aussi qui étaient soulevés puis oui, l'apport des campus c'est énormément important. C'est pour ça que dans les membres des services qu'on a parlé du conseil académique, ça serait une personne par campus. Actuellement dans la composition des membres, les personnes sont nommées par leur campus et une personne d'un service qui est nommée par campus qui siège au sous-comité, mais il y a eu des sièges vacants où est-ce que ces postes-là n'ont pas été comblés. Quand on parlait du conseil académique étant donné que c'est un projet réseau, on se dit on aurait des gens qui sont impliqués dans le dossier académique étudiant qui a un peu un pied dans les services puis un pied aussi au niveau de l'académique. Ces personnes-là pourraient vraiment apporter aux travaux du comité puis c'est pour ça que c'est ces gens-là qui ont été proposés puis dans ces gens-là, c'était une représentation d'Edmundston, une de Moncton puis une de Shippagan donc c'était pas une seule personne, ça serait trois personnes.

**Morin :** Ok. Donc trois personnes avec le chercheur institutionnel, la registraire, la direction des services de rétention, je me souviens pu exactement du titre complet de ton poste, volet rétention, puis quelqu'un de la FESR. Éventuellement, le groupe de travail aura plus de sept membres.

**LeBlanc-Roy :** Ça pourrait être comme entre sept et neuf membres, exactement.

**Morin :** Puis est-ce qu'on pourrait convenir étant donné qu'on est dans une période de transition d'avoir la discussion d'ici à ce que le conseil académique soit structuré au niveau des campus qu'on puisse identifier une personne qui est déjà un peu dans un rôle similaire pour y siéger?

**LeBlanc-Roy :** Tout à fait puis pour répondre à ta question, les postes sont pas comblés à Moncton donc on est pas plus avancé au campus de Moncton de ce côté-là. Habituellement, les premières réunions du sous-comité étaient en octobre donc on s'attendrait pas de commencer ces travaux avant octobre puis on va souhaiter que par octobre qu'on ait une structure en place qui nous permettrait de nommer ces trois gens-là, sinon, oui on les remplacerait par quelqu'un des services.

**Morin :** Parfait, merci beaucoup.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup pour ces précisions. Olivier Clarisse.

**Clarisse :** Merci pour la présentation. Je vais me permettre de rebondir ici. Je pense que la représentation par campus pour représenter les couleurs et les sensibilités de chacun est très importante, mais en même temps, je voudrais rappeler que selon ma compréhension du point de vue \_\_\_\_, c'est un sous-comité du Comité d'assurance de la qualité donc les rapports sont vus également par le Comité d'assurance de la qualité où là on s'est vraiment assuré d'avoir une représentation complète des différentes sensibilités ici. Le défi porte si j'ai

bien compris sur l'efficacité du groupe de travail \_\_\_\_ est d'avoir un groupe plus restreint de personnes devrait faciliter l'engagement et la cohérence ici et le travail abouti. Moi je pense que ça s'en va dans le bon sens, mais j'aimerais joindre \_\_\_\_ du campus d'Edmundston et de Shippagan que c'est important d'avoir cette représentation ici donc je vous encourage d'aller dans ce sens-là.

**LeBlanc-Roy** : Parfait, merci.

**Président d'assemblée** : Excellent. Est-ce qu'il y a d'autres questions? S'il n'y a pas d'autres questions, je me tourne vers le vice-recteur pour qu'il en fasse la proposition. Il y a deux propositions en fait et on va commencer par la première.

**VRER** : Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte l'abolition du Sous-comité de la réussite et de l'expérience étudiante, le SCREÉ, en raison des difficultés de fonctionnement liées à l'atteinte du quorum, la participation aux réunions et à la lourdeur de la charge de travail étant entendu qu'un groupe de travail soit mis sur pied.

**Président d'assemblée** : Excellent, merci. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a d'autres questions? On a répondu à certaines questions, mais est-ce qu'il y en a d'autres avant qu'on passe au vote? Je ne vois rien donc vous allez recevoir par Teams un vote Forms. Nous avons le résultat du vote et c'est 24 pour et 0 contre, adopté à l'unanimité. Parfait. On va passer au deuxième vote, monsieur le vice-recteur.

**VRER** : Merci monsieur le président. En tenant compte des commentaires de la sénatrice Morin, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte la création d'un groupe de travail qui relèverait du Comité d'assurance de la qualité étant entendu que ce groupe de travail serait composé de sept à neuf membres, j'ai ajouté « à neuf membres », incluant les membres d'office dont la directrice, la DGGSÉE, la registraire et le chercheur institutionnel.

**Président d'assemblée** : Parfait, merci. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Étienne Dako. Est-ce qu'il y a des questions? Je ne vois rien donc on va passer au vote et vous allez recevoir le vote par Teams. Encore une fois, c'est adopté à l'unanimité. Parfait. Merci beaucoup tout le monde et merci beaucoup Sophie pour toutes ces précisions.

**LeBlanc-Roy** : Parfait. Merci à vous et bonne fin de journée.

### 13.2 Prochaine présidence d'assemblée du Sénat académique.

**Président d'assemblée** : On va continuer dans l'ordre du jour, nous sommes au point 13.2, prochaine présidence d'assemblée du Sénat académique. Comme vous le savez, mon mandat prend fin le 31 décembre, 2026 et à la dernière réunion du Bureau de direction du Sénat, on s'est penché sur mon remplacement. Il a été proposé que le vice-doyen de la Faculté des sciences, Pierre Morin, exerce ces fonctions-là. Pierre Morin est vice-doyen de la faculté depuis six ans, il vient d'entamer en fait son deuxième mandat comme vice-doyen de la faculté. Professeur de biochimie qui a quand même une grande expérience dans les comités universitaires et connaît bien le fonctionnement des instances. Pour cela, je vais céder la parole au vice-recteur pour qu'on en fasse la proposition.

**VRER** : Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte la nomination de Pierre Morin Jr., vice-doyen de la Faculté des sciences au poste de président d'assemblée pour un mandat d'un an soit du 1<sup>er</sup> janvier, 2027 au 31 décembre, 2027.

**Président d'assemblée** : Parfait. C'est appuyé par Étienne Dako. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires? Si oui, levez la main. On va passer au vote. Le résultat du vote est 26 pour et 0 contre, c'est adopté à l'unanimité.

### 13.3 Données portant sur la sanction des études

**Président d'assemblée** : Le point 13.3, les données portant sur la sanction des études. Madame la secrétaire générale.

**Secrétaire générale** : Dans votre trousse vous avez deux documents. Il y en a un premier qui porte vraiment sur l'année académique entière 25-26 par rapport au nombre total de dossiers sanctionnés en vue des collations des grades. C'est une excellente année cette année, 1 337 diplômes ont été sanctionnés. Au campus d'Edmundston on conte 136 diplômes, au campus de Moncton 1 062 diplômes et au campus de Shippagan 139 diplômes. Je pense que c'est une année record en terme de données et vous avez le détail dans cette page qui est dans votre trousse. La deuxième page c'est vraiment les diplômes du mois de mai, spécifiquement au mois de mai 2026. Quand on regarde le détail, 937 diplômes pour les collations du mois de mai dont 71 diplômes à Edmundston, 776 diplômes à Moncton et à Shippagan, 90 diplômes. Encore là, c'est une année record. Vous avez la liste des finissants qui est déposée à titre d'information dans les archives du Sénat et puis cette liste-là est la liste officielle alors celle dans le programme de la collation est une liste non-officielle. Donc voilà, je sais pas si vous avez des questions, mais merci au registrariat qui a préparé toutes ces données-là et puis encore

une fois pour les équipes des collations des grades, un grand merci, ça été vraiment une belle année. Alors voilà monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Très bien, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions pour la secrétaire générale? Non, parfait.

## **15. Destruction des fichiers Excel comprenant les détails des votes avec Forms**

### **15.1 Décision**

**Président d'assemblée :** On va passer au point 15, la destruction des fichiers Excel comprenant les détails des votes avec Forms. J'aurais besoin d'une proposition. Proposé par Lacina Coulibaly et appuyé par Mathieu Lang. Merci beaucoup. Si vous êtes contre la proposition, levez la main. Je ne vois personne donc c'est adopté.

## **16. Rapport du recteur et vice-chancelier**

**Président d'assemblée :** Nous sommes au point 15, le rapport du recteur et vice-chancelier. Monsieur le recteur.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci monsieur le président. Comme d'habitude, peut-être faire quelques points d'information puis je pourrai répondre aux questions. À titre de point d'information, je pense ce qui est important c'est les changements de garde au Ministère de postsecondaire et du travail. Le sous-ministre Dan Mills a été remplacé par un nouveau sous-ministre, Jim Mion, qui vient du Ministère du travail social et également au niveau de la sous-ministre adjointe, France Hachey, elle va prendre sa retraite le 1<sup>er</sup> juillet donc très prochainement et va être remplacée de façon intérimaire par Rachel Brown qui connaît très bien le ministère puisqu'elle a déjà assumé ce poste-là dans le passé. C'est aussi une excellente partenaire des institutions francophones tant au niveau du collège qu'au niveau de l'université. On a eu également le 10 juin une convocation du ministre à Fredericton des présidents des collèges et universités pour rencontrer Jim Mion et également faire un peu le point sur ce qui s'en vient dans les prochains mois. La notion de coupures budgétaires est toujours sur la table et il nous a faits une demande de lui proposer des projets qui visent soit l'augmentation au niveau du nombre d'étudiants ou réduire le fardeau entre autres fiscal au niveau de certaines populations cibles comme par exemple développer des stratégies ou des projets pour la population qu'ils appellent \_\_\_\_; en anglais on parle de non-educated, non-employed qui sont des jeunes de 18 à 30 ans qui ne travaillent pas dont une bonne majorité ont cessé les études après le secondaire. Il aimerait qu'on travaille de façon collective pour 1) les étudier mieux puis ensuite trouver des stratégies d'intervention qui représente quand même tout près de je pense 800 000 personnes au Nouveau-Brunswick. Je connais pas la proportion d'étudiants francophones à ce niveau-là. L'autre secteur pour améliorer l'augmentation du nombre d'étudiants donc améliorer les revenus au niveau des institutions postsecondaires, moi j'ai réalisé en lisant un des derniers rapports de la CESPM, puis ça me rappelle de vous parler de la CESPM, mais le dernier rapport de la CESPM sur le nombre de personnes de 18 à 24 ans du Nouveau-Brunswick qui sont inscrites dans des universités canadiennes. En 2023, on parlait d'environ 15 000 qui sont dans des institutions partout au Canada et lorsqu'on regarde le nombre d'étudiants du Nouveau-Brunswick inscrits dans les institutions publics au Nouveau-Brunswick, on est à peu près à 6 000 quelque donc ça veut dire qu'à peu près 44 % des personnes entre 18 et 24 ans du Nouveau-Brunswick vont faire leurs études à l'extérieur de la province. C'est quand même un nombre assez substantiel. Si vous mettez juste un frais de scolarité de 10 000 dollars, c'est à peu près 70 millions. C'est un peu la nature de la coupure entre autres. Personnellement, j'ai été très surpris de voir ce chiffre-là, je m'attendais à peut-être plus 25 % et je travaille présentement avec Jérémie Dupuis, notre chercheur institutionnel, pour travailler avec les données de la CESPM pour qu'on puisse identifier la proportion d'étudiants francophones en jouant un petit peu avec les chiffres puisqu'on accepte quand même 30 à 35 % de cette clientèle-là dans nos trois campus. On estime qu'il y a peut-être 10 à 15 % de cette population-là qui vont étudier à l'extérieur. Il y en a qu'on connaît bien, nos fameux 125-150 étudiants par année qui appliquent chez nous, mais qui vont à l'extérieur lequel ça nous a amené à bonifier notre programme de bourse pour avoir une meilleure rétention, mais collectivement avec les collègues des autres institutions, on va essayer de travailler des stratégies pour voir comment on peut retenir une portion de ces étudiants-là au Nouveau-Brunswick sachant que si ils étudient au Nouveau-Brunswick, on a plus de chance qu'ils demeurent puis qu'ils contribuent au développement encore une fois social et économique de la province. En ce qui concerne la CESPM, vous vous souvenez que le ministère avait pris la décision de retirer les fonds à la CESPM pour la portion d'évaluation de la qualité des programmes donc les nouveaux programmes. Suite à cette décision qui faisait suite à une rencontre qu'on avait eue ici à Moncton avant le dépôt du budget, il y avait eu entre autres un remue-ménages sur qu'est-ce qui pourrait être pris comme des sources de réduction au niveau des dépenses du ministère puis l'idée avait été lancée que peut-être la CESPM on devrait revisiter sa pertinence si on devait continuer à l'investiguer, mais le ministère n'a pas fait de suivi. Il n'y a pas eu de discussion, d'évaluation des avantages et inconvénients, il a pris un peu cette suggestion-là au premier degré puis il a pris une décision de ne pas financer la portion qualité, mais garder le financement pour la portion sondage, données annuelles, etc. Suite à ça, les présidents on a fait une lettre collective pour demander au ministère si on pouvait s'asseoir avec eux et faire cet exercice-là puis si jamais le ministère maintiendrait sa décision, de nous donner des directives en ce qui concerne tout le processus à savoir c'est quoi la suite parce que maintenant pu d'obligation de soumettre les programmes pour l'évaluation en ce qui concerne est-ce qu'il y avait des exigences par exemple du ministère de déposer notre programme d'assurance qualité à l'interne, déposer les programmes qui seraient évalués sur une base régulière, etc. La position du ministère c'est de ne pas revenir sur sa décision donc il maintient qu'il n'y aura pas de financement pour la portion d'assurance qualité en ce qui concerne la CESPM pour maintenir leur investissement par rapport au sondage. Il n'avait pas compris

entre autres la dernière demande qu'on avait faite, c'est-à-dire quelles seraient les directives du ministère en ce qui concerne l'évaluation des programmes dans les universités, que ce soit les nouveaux programmes ou les évaluations continues. On a travaillé à une liste de demandes de précision puis on va soumettre ça au ministère qui va se poser sur ce dossier-là et nous revenir éventuellement avec des directives plus précises. C'est ce qui se passe au niveau du ministère. On est en train de travailler sur un certain nombre de projets. C'est pas encore fini, les idées circulent. J'ai parlé du projet \_\_\_\_, mais il y a aussi le projet sur comment qu'on pourrait retenir plus d'étudiants canadiens et également tout le volet des étudiants internationaux donc comment qu'on pourrait améliorer l'attraction des étudiants internationaux et également la question aussi de la mobilité des étudiants entre le collège et les universités et entre les universités en terme de reconnaissance des crédits. L'autre gros secteur qui est tout le secteur est-ce qu'il y aurait des services qui pourraient être mis en commun au sein des universités publiques. On pense à une admission centralisée comme elle existe par exemple en Ontario, des services sur le plan du service alimentaire, du service au niveau de la paie, au niveau des services d'entretien. Alors ça c'est plus compliqué parce que il y a toute la notion des syndicats et des conventions collectives. Peut-être qu'on va identifier un des services puis faire une démonstration ou un projet pilote pour faire rendre compte au gouvernement ou réaliser au gouvernement que c'est beau en théorie, mais en pratique ça devient pas mal plus compliqué qu'on pense et donc que c'est peut-être pas des pistes à explorer à très court terme, mais le ton du ministre en ce qui concerne les coupures budgétaires était de même nature. On le voit aussi dans les journaux présentement que le prochain budget risque d'être électoral donc ça veut dire qu'on risquerait d'avoir des pressions supplémentaires sur le plan des finances. J'ai encore répété que ça doit pas passer entièrement sur le dos des étudiants donc ça veut dire qu'on va devoir à tenir compte à ce niveau-là. Vous savez que suite au Conseil de l'Université, pas celui-ci, mais le précédent, il y avait eu une recommandation du Conseil de faire une analyse budgétaire de l'ensemble des dépenses de l'université, les investissements de l'université et c'est là que le vice-recteur à l'administration et à l'enseignement a initié un processus qui va être bonifié. Je pense qu'il y a eu des commentaires qui ont été émis par rapport au niveau des doyens d'avoir un exercice plus global interdisciplinaire puis inter facultaire d'avoir une discussion plus macro et donc avec l'équipe de direction on va avoir des discussions puis on va vous revenir très rapidement à ce niveau-là. C'est un processus qui n'est pas propre à l'Université de Moncton. Si vous regardez ce qui se passe dans l'est du Canada, Acadia a initié un processus de restructuration que ça soit au niveau de leurs facultés, au niveau également du côté Université Memorial des changements structurants importants et on en voit à travers le Canada avec des réductions d'offres de programmes dans certaines institutions. On va continuer le travail puis on va essayer d'avoir une approche à la fois de s'intéresser à comment on peut augmenter nos revenus puis comment on peut optimiser nos investissements donc nos dépenses pour faire des gains éventuellement d'efficience puis je pense qu'on va devoir travailler d'avantage de façon collaborative puis passer à une autre vision de l'Université de Moncton dans le cadre du réseau des trois campus si on veut attaquer puis rencontrer les défis qui sont devant nous du côté financier. C'est sûr que la décision qu'on a prise ce matin va aider l'université, va aider les campus, va aider les régions et va surtout aussi offrir aux futurs étudiants et contribuer à les garder chez nous, mais ça sera pas suffisant pour adresser les défis financiers éventuellement selon les décisions que le gouvernement va prendre. Monsieur le président, je vais arrêter ici puis ça me fera plaisir de répondre aux questions.

**Président d'assemblée :** Merci monsieur le recteur. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Si oui, vous pouvez lever la main.

**Recteur et vice-chancelier :** En terminant, je vais encore une fois remercier l'ensemble des membres du Sénat pour le travail qui a été effectué. Il y a plusieurs dossiers qui ont avancé au courant de la dernière année donc bravo à tout le monde et j'en profite pour vous souhaiter de bonnes vacances pour revenir en santé et de bonne humeur au mois de septembre parce qu'on avoir des bons défis donc on va devoir être créatif tout en gardant le grand sourire comme notre collègue Étienne Dako. Merci.

**Président d'assemblée :** Excellent. Merci beaucoup.

## 17. Affaires nouvelles

**Président d'assemblée :** Il nous reste quelques points, numéro 17, affaire nouvelles. À mon tour de faire des remerciements aux sénatrices et sénateurs qui terminent aujourd'hui leur mandat : Olivier Clarisse du campus de Moncton, Lacina Coulibaly du campus d'Edmundston, Mélanie LeBlanc du campus d'Edmundston et Micheline Gleixner du campus de Moncton donc merci beaucoup aux membres qui aujourd'hui terminent leur mandat. La sénatrice Gleixner a été réélue donc sera avec nous au mois d'août prochain donc merci beaucoup.

## 18. Prochaine réunion régulière : 24 août à 8 h 30 en présentiel à l'UMCM.

**Président d'assemblée :** La prochaine réunion ordinaire du Sénat académique se tiendra lundi le 24 août à 8 h 30 en présentiel au campus de Moncton.

## 19. Clôture

**Président d'assemblée :** À mon tour de vous souhaiter une belle période estivale et de bonnes vacances et je propose la levée de la séance. Merci et bonne journée.